

REGION WALLONNE

LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 janvier 2001 relative à la mise en œuvre des Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 janvier 2001 déterminant le modèle et les dimensions de l'avis visé à l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine;

Vu la délibération du Conseil communal de Saint-Georges-sur-Meuse du 16 mai 2001 décidant l'institution de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et chargeant le Collège des Bourgmestre et Echevins de lancer l'appel public;

Vu l'appel public qui s'est déroulé du 6 juin 2001 au 10 septembre 2001 ;

Vu la délibération du Conseil communal de Saint-Georges-sur-Meuse du 17 octobre 2001 proposant la désignation du président, des membres et des suppléants de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire;

Vu l'avis favorable émis par la Commission régionale d'Aménagement du Territoire en date du 19 décembre 2001 ;

Considérant que le quart communal de la Commission est composé d'une manière proportionnelle à l'importance des forces politiques existant au sein du Conseil communal;

Que les autres membres de la Commission assurent la représentation des intérêts énoncés à l'article 7, § 3 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine;

Que la commune compte 6.682 habitants; qu'en conséquence, outre le président, la Commission doit être composée de 12 membres; que le Conseil communal peut désigner un ou plusieurs suppléants à chaque membre;

Considérant dès lors que la proposition du Conseil communal de Saint-Georges-sur-Meuse du 17 octobre 2001 est conforme au prescrit décretaal;

ARRETE

Article 1^{er} - Le renouvellement de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Saint-Georges-sur-Meuse tel que contenu dans la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2001 est approuvé.

Est désigné en qualité de président de la Commission : Monsieur FOSSOUL Louis

Sont désignés en qualité de représentants du quart communal :

Effectif	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
DORVAL Stéphan	DEJON Francis	GEORGIEN Marie
ETIENNE Pol	ROUFFART Jean-Michel	COPETTE Henri <i>Jules FONDA</i>
NOIRET Christian	MATILLARD Corine	BORNET Guy

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux et/ou environnementaux :

Effectif	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
COLLIN Luc	DESTEXHE jacques	/
GHIGNY Clothide	BIGOT Régis	/
POISMANS Pierre	DEGIVE Bernard	/
DEGIVE Fernand	FOSSOUL Joseph	<u>2^{ème} Suppléant</u> VAN HOVE Marcel
		<u>3^{ème} suppléant</u> VANHEESWYCK Michel
		<u>4^{ème} suppléant</u> MACORS Philippe
		<u>5^{ème} suppléant</u> MATHY Charles-Emile
		<u>6^{ème} suppléant</u> MACORS Jules
SCHWAIGER Henri-Jean	VAN DE WIJNGAERT Robert	<u>2^{ème} suppléant</u> PIRET Jacques
		<u>3^{ème} suppléant</u> SCHOENAERS Jean-Marie
ALFIERI Georges	ROMAIN Jules	<u>2^{ème} suppléant</u> BOCKIAU Pol
		<u>3^{ème} suppléant</u> JAMINON Sophie
BRICTEUX Pierre	RAYMACKER Francis	/
LOUMAYE Emile	MEURMANS Isabelle	<u>2^{ème} suppléant</u> LACROIX Michel
		<u>3^{ème} suppléant</u> DE SMET Marc
		<u>4^{ème} suppléant</u> BALDASSI Luigi

LOLATTO Franco

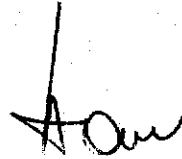
CRETON Jean-Marie

2^{ème} suppléant DUFOUR Jean-Claude
3^{ème} suppléant BOME Raymond *BOME*
4^{ème} suppléant DEKLEYN Andrée
5^{ème} suppléant MULLER Georges
6^{ème} suppléant BULKA Josiane
7^{ème} suppléant BORMANS Vivian
8^{ème} suppléant KAULMANN Claudine

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au Collège des Bourgmestre et Echevins de Saint-Georges-sur-Meuse.

Fait à Namur, le

05 FEV. 2002



Michel FORET
Ministre de l'Aménagement du territoire,
de l'Urbanisme et de l'Environnement